



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1672**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Quartier Pentes Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédooz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1672**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Quartier Pentes Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement du quartier des Pentes de la Croix-Rousse inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Lyon signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant.

La GSUP est une démarche collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2007-2010 approuvée par délibération n° 2007-4496 du conseil de Communauté du 10 septembre 2007.

Les trois principaux axes sont les suivants :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social et de la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2010, le coût global de la GSUP est estimé à 286 170 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 27 500 € nets de taxes au titre de la politique de la ville pour le quartier des Pentes de la Croix Rousse, à verser à la Régie de quartier 1.2.4.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2010 au titre de la GSUP sur le quartier des Pentes de la Croix Rousse est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP du quartier des Pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er, pour l'année 2010 telle que figurant en annexe,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 27 500 € nets de taxes au profit de la Régie de quartier 1.2.4,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Régie de quartier 1.2.4 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.